

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 84

présenté par

Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cinieri, Mme Bassire, Mme Porte, M. Viry,
Mme Corneloup, M. Pierre-Henri Dumont, M. Descoeur et M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.